



FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2025 / 2026

Istres Sports Gymnastique Volontaire

Siège social : Pavillon des Sports - Istres Sports Gymnastique Volontaire - Trigance 3 -

Allée de la Passe- Pierre - 13800 ISTRES

N° adhérent

ETAT CIVIL

Merci de tout remplir et en lettres MAJUSCULES. L'adresse Email est indispensable

NOM : **Nom de jeune fille :**
Prénom :
Profession : **Actif :** ☐ Oui ☐ Non
DATE et LIEU DE NAISSANCE : Le / / à **Dpt (.....) Sexe :**
ADRESSE :
CODE POSTAL : **VILLE :**
ADRESSE ELECTRONIQUE : @
TEL PORTABLE : / /
PERSONNE A CONTACTER : **Son tél :** / / /

TARIFS ABONNEMENTS SAISON 2025-2026				
CHOIX	Licence **	Abonnement Annuel	Carnet de 10 séances	Total à payer
N 1 : individuel	30	130		160 €
N 2 : individuel	30		30	60 €
N 3 : couple *	60	236		296 €
N 4 : couple *	60		60	120€

* ou 2 membres d'une même famille

** réduction fiscale 66%

SEULS LES ABONNEMENTS POURRONT SE PAYER EN 1 OU 3 FOIS ET PAR CHEQUES

Régulé le : / / 2025

☐ Par chèque(s) au nom d'Istres Sports Gymnastique Volontaire

OU ☐ En espèces

BANQUE

Voulez-vous une facture pour votre CE ? OUI ☐

Validité de l'inscription

Elle est conditionnée par la remise du questionnaire santé ou du certificat médical et du règlement avant l'accès aux cours.

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :

Fait à ISTRES le : / / 2025



LIRE AVANT SIGNATURE LES CONDITIONS D'INSCRIPTION

Conditions d'inscription

1-L'adhésion à l'association Istres Sports Gymnastique Volontaire implique des droits et des devoirs ainsi que l'approbation de ses Statuts et du Règlement Intérieur, consultables au siège, aux gymnases par voie d'affiches et sur notre site internet.

Une fois celle-ci validée, aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation quelle qu'en soit la raison.

2-Vous devez-vous présenter muni de votre carte ou carnet d'adhérent à chaque cours 1/4H avant la séance. Une tenue adaptée à la pratique de la gymnastique volontaire avec tapis de sol et serviette, un bonnet de bain pour l'aquagym, chaussures adaptées à la marche sont de règle au sein de l'association, ainsi que le respect des personnes et du matériel.

3 -L'aire de gym n'étant pas un lieu de discussion, par respect envers vos animateurs et les autres adhérents, nous vous demandons de garder le silence pendant les heures d'entraînements. Tout membre se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou par des propos incorrects, pourra être exclu temporairement ou définitivement, après avoir été entendu par la commission de discipline. Les téléphones portables doivent être en mode silencieux pendant les cours.

4 -L'absence d'un animateur entraînant l'annulation des cours sera annoncée par voie orale, par mail et sur le site de la GV, sauf cas de force majeure.

5 -En cas d'accident, il sera fait appel aux services d'urgence ; l'adhérent accidenté sera conduit au service d'urgence le plus proche et une déclaration à l'assurance de la GV sera faite.

Dans le cadre de la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 (loi informatique et libertés) pour correspondre au RGPD (Règlement Général sur la Protection des données) rentré en vigueur le 25 mai 2018, I.S.G.V est dans l'obligation de recueillir votre consentement pour l'utilisation future de vos données personnelles citées dans cette fiche d'adhésion, lesquelles seront utilisées pour vous donner des informations GV, de loisirs et informations diverses que I.S.G.V peut vous proposer. Vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant, d'un droit de rectification de ces données si elles sont inexacts, d'un droit d'opposition au traitement (pour l'avenir) et d'un droit d'effacement des données (droit à l'oubli) que vous pouvez exercer en envoyant par mail vos volontés à I.S.G.V (mail: istresgv@gmail.com).

Les enfants de moins de 16 ans ne sont pas admis sur les aires de gym.

TOUTES LES INFORMATIONS SUR NOTRE SITE INTERNET

Scannez moi ici : [Accueil](#) | [Gv Istres](#) | [gym volontaire Istres \(istresgv.com\)](#)

